



Avis 29-2004 : Projet d'Arrêté royal fixant les rétributions dues pour la délivrance de certificats phytosanitaires.
(dossier Sci Com 2004/41)

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire émet l'avis suivant :

Le Comité scientifique n'a pas de remarque à émettre, dans le domaine de ses compétences, sur le projet d'arrêté royal fixant les rétributions dues pour la délivrance de certificats phytosanitaires.